

Entretiens Scientifiques | ANESRS : refonder l'enseignement supérieur haïtien pour restaurer la crédibilité académique

Espace Sciences et Société - InfosNation

Instituée par le décret du juin 2020 et encadrée par des communications officielles de l'État, l'Agence nationale de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (ANESRS) de la République d'Haïti a pour mandat d'organiser, de réguler et de structurer le système d'enseignement supérieur à l'échelle nationale. Elle assure la réglementation de l'ensemble des établissements, publics comme privés, en veillant à la qualité de leur gouvernance académique et administrative. À ce titre, l'Agence garantit également la reconnaissance et la préservation de la valeur des diplômes délivrés en Haïti, tout en établissant des normes et standards nationaux applicables aux programmes universitaires et aux activités de recherche. Son rôle en matière d'assurance qualité comprend la supervision des processus d'accréditation et l'émission de recommandations officielles destinées à consolider l'excellence académique.

Au-delà de ses fonctions de contrôle et de normalisation, l'ANESRS s'inscrit dans une perspective de développement stratégique du secteur. Elle œuvre à la promotion de la recherche scientifique, de l'innovation et du transfert de connaissances vers les secteurs économiques prioritaires du pays. Par ailleurs, elle encourage l'intégration d'Haïti dans les réseaux universitaires et scientifiques régionaux et internationaux, tout en renforçant la coopération entre les institutions haïtiennes et leurs partenaires étrangers. En tant qu'organe de pilotage stratégique, l'Agence formule des propositions de politiques publiques et de réformes législatives relatives à l'enseignement supérieur et fournit à l'État des analyses et orientations visant à soutenir la modernisation et la compétitivité du système national.

Sur la base de ces missions et responsabilités, l'équipe « Entretiens Scientifiques » de l'espace science et société (ESS) a rencontré des membres de l'Agence nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANESRS), le mercredi 25 février 2026, autour de la vision stratégique de l'institution. Les professeurs Evens Emmanuel et Jacques Abraham nous en parlent.

ESS-InfosNation : Pourquoi créer l'ANESRS maintenant, alors qu'Haïti compte déjà plus de 200 universités ? Qu'est-ce qui a déclenché cette décision ?

Professeur Emmanuel : La création de l'ANESRS répond avant tout à la nécessité de doter le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique d'un cadre juridique permettant la réglementation, la normalisation et le développement de l'espace universitaire haïtien selon des normes universellement acceptées. À mon avis, la création de cette structure ne peut que permettre aux universités haïtiennes de s'affirmer par la qualité de leur enseignement et la pertinence scientifique, économique et sociale de leurs recherches. Selon le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), Haïti compte plus de 200 universités ou établissements d'enseignement supérieur, dont 176 sont reconnus par ledit ministère. En analysant les informations disponibles dans les deux derniers rapports scientifiques de l'UNESCO concernant le nombre de publications par million d'habitants, on ne peut s'empêcher de se poser la question suivante : pourquoi Haïti, avec ses 176 universités reconnues, ne parvient-il pas à atteindre au moins 15 publications par million d'habitants et par an ? En bref, pourquoi chacune de ces 176 universités n'est-elle pas encore en mesure de produire au moins une publication internationale dans une revue indexée par an ?

Cette question doit inciter l'ANESRS à se pencher sur la nécessité d'élaborer un plan de carrière pour le personnel universitaire haïtien, avec des critères spécifiques correspondant au rôle d'enseignant-chercheur dans l'enseignement supérieur. Personnellement, je pense que l'ANESRS devrait étudier la possibilité de créer quatre bases de données :

1. Une pour les étudiants inscrits dans les 176 universités, en attribuant un identifiant national à chaque étudiant ;
2. Une pour les enseignants-chercheurs, avec un identifiant par domaine de compétence ;
3. Un pour les laboratoires de recherche, structures qui seront identifiées par domaine, thème central et axes de recherche ;
4. Un pour les universités elles-mêmes. À l'heure actuelle, le CESRS travaille sur son règlement intérieur, sur des réflexions autour de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, ainsi que sur la supervision et le suivi. Il prévoit d'organiser une retraite au cours de laquelle il présentera les résultats des actions entreprises depuis son inauguration.

ESS-InfosNation : Face aux défis actuels de l'enseignement supérieur en Haïti, pourquoi cette agence arrive-t-elle à point nommé ?

Professeur Abraham : L'agence a été créée à un moment où l'enseignement universitaire est en déclin et où Haïti se trouve également à un stade critique de la transformation de son système d'enseignement supérieur et de recherche. Le besoin croissant d'assurance qualité, d'une gouvernance institutionnelle plus forte et d'une reconnaissance internationale des diplômes haïtiens a rendu nécessaire et urgente la création d'un organisme réglementaire et stratégique dédié. Nous visons à mettre en place un système d'enseignement supérieur cohérent, transparent et axé sur la performance, qui contribue directement au développement national. Notre objectif est de veiller à ce que les universités et les instituts de recherche répondent à des normes claires d'excellence académique, encouragent l'innovation et forment des diplômés compétitifs tant au niveau national qu'international. Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur l'établissement de normes nationales d'assurance qualité, la cartographie institutionnelle des établissements d'enseignement supérieur, le lancement de consultations avec les principales parties prenantes et la mise en place d'un cadre d'accréditation structuré. Le renforcement du dialogue et de la coopération avec les universités sera également une priorité afin de garantir que les réformes soient inclusives et durables.

ESS-InfosNation : Concrètement, qu'est-ce qui va changer avec l'ANESRS ? En quoi cette agence fera-t-elle la différence ?

Professeur Emmanuel : Comme indiqué dans le décret portant création de cet organisme autonome, l'ANESRS a pour mission de moderniser et de réglementer le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Haïti. Elle doit s'ouvrir au dialogue avec ses principaux partenaires - universités, laboratoires de recherche, enseignants/chercheurs et étudiants - afin de discuter avec eux de l'avenir de l'espace universitaire haïtien. C'est grâce à une pédagogie horizontale, au respect mutuel et à un partenariat scientifique équitable aux niveaux local et national que l'ANESRS et ses partenaires parviendront à mettre en place les infrastructures indispensables à la relance de l'enseignement supérieur en Haïti. Il me semble tout à fait pertinent que l'ANESRS inscrive son approche dans un cadre théorique qui combine le développement économique et le développement des connaissances. Elle doit inévitablement s'appuyer sur des théories démontrant que le niveau de développement économique est

intimement lié au niveau de développement de la recherche, comme on l'observe dans de nombreux pays.

ESS-InfosNation : Jusqu'ici, les fonctions de régulation étaient dispersées. Qu'apporte une agence dédiée de plus ?

Professeur Abraham : En effet, la création d'une agence dédiée apportera cohérence, structure et responsabilité au système d'enseignement supérieur et de recherche. Auparavant, les fonctions réglementaires étaient souvent fragmentées ou insuffisamment coordonnées. La création de cette agence établit un cadre institutionnel clair, responsable de l'assurance qualité, de l'accréditation et de la supervision stratégique. Elle renforcera également la confiance du public dans l'enseignement supérieur en garantissant la transparence et des normes mesurables. À long terme, l'agence renforcera la crédibilité et la reconnaissance internationale des diplômes haïtiens, soutiendra la gouvernance institutionnelle et promouvra une culture d'amélioration continue dans les universités et les instituts de recherche.

ESS-InfosNation : Après le séisme de 2010, la faible visibilité scientifique, le manque de financement... Face à tous ces défis, par où l'ANESRS va-t-elle commencer ?

Professeur Emmanuel : Ils sont nombreux. Tout d'abord, il faut rappeler les conséquences du tremblement de terre de 2010, qui a détruit 80 % des infrastructures universitaires, y compris les laboratoires de recherche et les bibliothèques universitaires. Dans le rapport 2020 produit par la Commission de recherche et d'innovation de la CORPUHA (Conférence des recteurs, présidents et directeurs des universités et établissements d'enseignement supérieur haïtiens), les auteurs ont identifié plusieurs problèmes clés :

- **Financement :** Absence totale de financement réel pour l'enseignement supérieur et la recherche en Haïti. La recherche est très peu financée dans les universités qui ont répondu à l'enquête.
- **Visibilité scientifique :** l'analyse bibliométrique des publications des chercheurs haïtiens sur Web of Science révèle un faible niveau de publication (883 articles de 1900 à 2017, dont 80 % sont co-écrits avec des chercheurs étrangers).
- **Indexation internationale :** les publications des chercheurs des institutions membres du CORPUHA sont peu présentes dans les bases de données de citations et de résumés (mesurant les facteurs d'impact - IF) issues de bibliographies évaluées par des pairs et de sites web de qualité tels que SCOPUS, considéré comme la plus grande base de données de citations et de résumés évalués par des pairs. Il convient de noter que le taux de citation d'un chercheur fourni par SCOPUS est un indicateur de la performance de la recherche au sein de son université, qui contribue au classement scientifique du pays où l'institution est basée.
- **Classements mondiaux :** Les recherches menées dans la base de données SCOPUS concernant les performances des institutions du pays en termes de publications d'articles dans des revues classées dans le Web of Science (WOS) ne révèlent aucune université haïtienne dans ces classements. Dans le classement mondial des universités d'Amérique latine établi par Times Higher Education en 2019, le Chili occupait la première place, le Venezuela la 18e, Cuba la 59e et la République dominicaine la 122e, tandis qu'Haïti n'apparaissait pas.
- **Identité numérique des chercheurs :** un très petit nombre de chercheurs haïtiens (26 au total) qui sont également membres d'institutions CORPUHA possèdent un identifiant ORCID (Open Researcher and Contributor ID). L'ORCID a été créé afin de créer et de

tenir à jour un registre d'identifiants uniques pour les chercheurs et fournit une méthode transparente pour relier les activités des chercheurs à ces identifiants. Il vise à résoudre le problème de l'ambiguïté des noms et de l'identification des chercheurs en attribuant un identifiant numérique unique et permanent. Contrairement à d'autres identifiants, l'ORCID n'est pas limité à une discipline, une région géographique, un éditeur commercial spécifique ou un fournisseur d'informations. Je pense qu'il est essentiel que l'ANESRS, entre autres choses : établisse des contacts avec Times Higher Education (Royaume-Uni) et sa branche Amérique latine et Caraïbes (ALC) afin de planifier l'intégration des universités haïtiennes dans le classement annuel d'ici 2027, développe un programme de soutien aux revues scientifiques haïtiennes. Cela impliquerait de renforcer la politique nationale en matière de science ouverte.

- **Objectifs** : création de sites web pour les revues approuvées ; partenariat avec Crossref pour l'attribution de DOI ; création de collections sur HAL ; adhésion à la déclaration DORA et reconnaissance des évaluateurs via Web of Science.

ESS-InfosNation : Fuite des cerveaux, infrastructures défailtantes, financement quasi inexistant... Quels sont les obstacles les plus urgents à lever ?

Professeur Abraham : Tout d'abord, certains d'entre eux doivent inclure des ressources financières limitées, une qualité inégale entre les établissements, un financement insuffisant de la recherche, la fuite des cerveaux, des infrastructures faibles et une intégration limitée dans les réseaux universitaires internationaux. En outre, les cadres de gouvernance et les mécanismes de contrôle de la qualité n'ont pas toujours été pleinement consolidés. Enfin, l'agence elle-même sera confrontée à des défis tels que le renforcement des capacités institutionnelles, la garantie de la conformité tout en maintenant la collaboration avec les universités et la mise en œuvre de réformes dans un contexte de contraintes économiques et sociales. Un autre défi majeur consistera à promouvoir une culture d'évaluation et de responsabilité sans susciter de résistance. Cependant, ces défis représentent également des opportunités. Grâce à un leadership fort, à des normes transparentes et à un dialogue constructif avec les parties prenantes, l'agence peut devenir un catalyseur de modernisation et de développement durable dans le secteur de l'enseignement supérieur.

ESS-InfosNation : Le président (Laurent Saint-Cyr) a évoqué une époque où les diplômés haïtiens rayonnaient internationalement. De quelle période parle-t-on exactement ?

Professeur Emmanuel : L'histoire des universités haïtiennes confirme qu'entre 1960 et 1985, de nombreux étudiants internationaux (notamment américains, canadiens, caribéens, africains et européens) ont suivi des études de premier cycle en médecine et en agronomie dans les facultés de l'Université d'État d'Haïti (UEH). Entre 1995 et 2009, les universités haïtiennes ont également continué à accueillir des étudiants étrangers. Dans le cadre de la coopération scientifique internationale, de nombreux enseignants-chercheurs haïtiens ont bénéficié de bourses pour poursuivre leurs études de master et de doctorat à l'étranger. De même, plusieurs chercheurs étrangers ont effectué des mobilités scientifiques de plusieurs mois ou années au sein de laboratoires de recherche universitaires en Haïti. Cependant, en raison de l'instabilité sociale qui règne dans le pays depuis plus d'une décennie, la coopération scientifique internationale est aujourd'hui confrontée à de sérieux défis qui doivent être relevés pour restaurer ce prestige historique.

ESS-InfosNation : Comment Haïti est-il passé de terre d'excellence académique à un système universitaire en perte de crédibilité ?

Professeur Abraham : Le président fait référence à une période importante de l'histoire intellectuelle et universitaire d'Haïti, lorsque le pays jouait un rôle significatif dans l'éducation et la production de connaissances au niveau régional. Pendant une grande partie des XIXe et XXe siècles, Haïti était reconnu comme un centre de pensée, de droit, de médecine, de littérature et de philosophie politique dans les Caraïbes et au-delà. Les universités et les institutions intellectuelles haïtiennes ont contribué de manière significative au développement national et au discours régional. Des institutions telles que l'Université d'État d'Haïti, fondée au début du XXe siècle, et des traditions d'enseignement supérieur plus anciennes, remontant au XIXe siècle, ont contribué à former des générations de professionnels, d'universitaires et de dirigeants publics. Les juristes, médecins, éducateurs et écrivains haïtiens ont été formés localement et ont souvent apporté une contribution significative à l'échelle nationale et internationale. Dans le même temps, Haïti a accueilli des étudiants et des penseurs de toute la région, en particulier dans des domaines tels que le droit, les sciences humaines et la médecine. Cependant, au cours des dernières décennies, des défis structurels, notamment l'instabilité politique, les contraintes économiques, le sous-investissement dans les infrastructures de recherche et une importante fuite des cerveaux, ont affaibli la capacité institutionnelle et la visibilité internationale de notre système d'enseignement supérieur.

C'est dans ce contexte que le président évoque une perte de crédibilité. Il est important de noter que le message du président n'est pas nostalgique, mais stratégique. Il reconnaît que la crédibilité n'est pas un attribut symbolique, mais qu'elle se construit grâce à l'assurance qualité, à une gouvernance forte, à la productivité de la recherche et à la coopération internationale. La création d'une agence dédiée reflète un engagement tourné vers l'avenir pour restaurer cette crédibilité grâce à des normes mesurables, des processus d'accréditation transparents et des partenariats plus solides. Nous ne considérons pas la restauration comme un retour au passé, mais comme un effort de modernisation ancré dans la tradition intellectuelle haïtienne et conforme aux normes académiques mondiales. Avec le soutien de partenaires internationaux, nous pensons qu'Haïti peut redevenir non seulement un lieu d'où les étudiants partent pour étudier, mais aussi un lieu qui attire le savoir, la collaboration et l'innovation.

ESS-InfosNation : Insécurité, pillages de facultés, crise sociale... Comment l'ANESRS peut-elle fonctionner dans ce contexte ?

Professeur Emmanuel : Les problèmes sociaux auxquels Haïti est actuellement confronté ont un impact sur toutes les fonctions du système social haïtien. Ils affectent directement la qualité de l'éducation au sens large, et l'enseignement supérieur en particulier. Les bâtiments de plusieurs facultés de l'Université d'État d'Haïti (UEH) ont été pillés et incendiés ; les locaux de plusieurs universités privées ont subi le même sort et le matériel de nombreux laboratoires de recherche a été vandalisé. Malgré cette sombre réalité, les établissements d'enseignement se sont organisés pour fournir des services en ligne. Les chercheurs ont fait appel à la réflexion intellectuelle pour mieux coordonner la résistance face à ces difficultés. L'ANESRS sera chargée d'adopter des stratégies, en consultation avec les parties prenantes de l'espace universitaire haïtien, afin de développer des mécanismes garantissant la continuité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans le pays.

ESS-InfosNation : La crise actuelle n'est-elle pas un frein insurmontable pour réformer l'enseignement supérieur ?

Professeur Abraham : Les défis sociaux actuels d'Haïti, notamment les contraintes économiques, les problèmes de sécurité et la fragilité institutionnelle, créent indéniablement un

environnement opérationnel complexe. Il serait irréaliste de suggérer que la réforme de l'enseignement supérieur se fasse indépendamment de ces réalités plus larges. Cependant, plutôt que de considérer ces défis comme de simples obstacles, nous les voyons comme renforçant l'urgence de notre mission. En période d'instabilité, des institutions solides deviennent encore plus essentielles. Un système d'enseignement supérieur structuré, transparent et crédible contribue à la stabilité en développant le capital humain, en renforçant les normes professionnelles et en rétablissant la confiance dans les institutions publiques. Le rôle de l'agence sera donc à la fois technique et stratégique. Nous devons concevoir des réformes réalistes, progressives et adaptées aux contraintes actuelles, tout en conservant une ambition à long terme. Nous donnerons la priorité à la collaboration, au renforcement des capacités institutionnelles et aux partenariats internationaux afin de garantir la résilience. À bien des égards, le contexte actuel rend notre travail plus nécessaire, et non moins.

ESS-InfosNation : Avec seulement 0,08 % du PIB consacré à la recherche, comment l'université haïtienne peut-elle contribuer au développement du pays ?

Professeur Emmanuel : Dans un article récemment publié dans la rubrique « Sciences et Société », Vijonet Démero avance : « L'enseignement supérieur dans les pays du Sud connaît une période de profonde transformation, caractérisée par la massification, l'essor du secteur privé, un déficit chronique de financement public et des mécanismes de gouvernance fragiles. Dans ce cadre, Haïti occupe une position particulièrement délicate : avec plus de 200 établissements d'enseignement supérieur et seulement 0,08 % du PIB consacré à la R&D, le pays est confronté à un double déficit en termes de réglementation et de qualité. » De plus, Alexandra Emmanuel et ses collaborateurs soulignent qu'Haïti se trouve dans une situation particulièrement critique où convergent une extrême vulnérabilité environnementale, une fragilité institutionnelle persistante et une précarité socio-économique marquée. Selon les experts climatiques, la hausse des températures mondiales présente des risques tant pour l'environnement que pour la santé humaine. En matière de santé publique, cela a entraîné une augmentation du taux de prévalence des maladies à transmission vectorielle, notamment la dengue, le Zika et le chikungunya, dont l'émergence est liée à l'introduction d'espèces de moustiques envahissantes. En l'absence d'un renforcement intensif de l'enseignement supérieur et de la recherche, comment le pays pourra-t-il s'appuyer sur la science pour aborder et traiter son retard de développement d'une manière différente ?

ESS-InfosNation : Santé publique, agriculture, environnement... En quoi investir dans l'université peut-il changer la donne pour Haïti ?

Professeur Abraham : L'enseignement supérieur n'est pas simplement une question académique, c'est un moteur structurel du développement national. Les pays qui investissent stratégiquement dans l'enseignement supérieur et la recherche renforcent leur capacité d'innovation, de diversification économique, de gouvernance institutionnelle et de mobilité sociale. En améliorant l'assurance qualité, en renforçant la recherche et en alignant les programmes universitaires sur les priorités nationales, Haïti peut mieux répondre aux besoins de secteurs clés tels que la santé publique, l'agriculture, les infrastructures, la résilience environnementale, la transformation numérique et la réforme de la gouvernance. De plus, un système d'enseignement supérieur crédible contribue à retenir les talents et à atténuer progressivement la fuite des cerveaux. Il favorise l'esprit d'entreprise, soutient l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et renforce la capacité du pays à s'engager de manière compétitive sur les marchés régionaux et mondiaux.

ESS-InfosNation : L'Université d'État d'Haïti craint pour son autonomie. L'ANESRS ne risque-t-elle pas de devenir un outil de contrôle plutôt qu'un levier de développement ?

Professeur Emmanuel : Tout d'abord, je tiens à féliciter nos collègues de l'Université d'État d'Haïti (UEH) pour leur réaction. Il s'agit d'une approche citoyenne qui ne peut que conduire à des discussions responsables, scientifiques et équitables entre l'ANESRS et les différentes parties prenantes du système universitaire haïtien. L'ANESRS n'a pas pour objectif de porter atteinte à l'autonomie et à l'indépendance des universités. La question cruciale aujourd'hui est de savoir comment les acteurs du système universitaire haïtien vont s'unir pour doter le pays d'une politique scientifique nationale qui accordera une priorité particulière au statut professionnel et à la valorisation des professeurs d'université.

ESS-InfosNation : Autonomie universitaire et régulation étatique : ces deux principes sont-ils vraiment compatibles ?

Professeur Abraham : Tout comme mon collègue Evens, nous avons un grand respect pour le rôle historique et le leadership intellectuel de l'Université d'État d'Haïti. Ses préoccupations concernant l'autonomie et l'indépendance académique sont légitimes et méritent d'être examinées avec attention. Il est important de préciser que l'agence n'a pas pour objectif de porter atteinte à l'autonomie des universités. Au contraire, son but est de renforcer la crédibilité des institutions grâce à des normes transparentes et à des mécanismes d'assurance qualité reconnus au niveau national. Partout dans le monde, les organismes de réglementation et d'assurance qualité coexistent avec une forte autonomie institutionnelle. Les deux ne sont pas contradictoires, ils sont complémentaires. Notre approche repose sur le dialogue, la consultation et le partenariat. Nous estimons que l'autonomie doit être préservée, tandis que la réglementation, la responsabilité et les normes de qualité doivent être renforcées. L'objectif n'est pas le contrôle, mais la cohérence, l'équité et l'harmonisation internationale. Nous nous engageons à veiller à ce que la mise en œuvre respecte la liberté académique et l'identité institutionnelle. En conclusion, ni l'autonomie, ni l'indépendance n'excluent la réglementation et la responsabilité !

ESS-InfosNation : Au-delà de l'UEH, comment le monde universitaire haïtien a-t-il accueilli la création de l'ANESRS ?

Professeur Emmanuel : L'ANESRS a pris note de plusieurs articles publiés dans la presse nationale et dans des revues scientifiques grand public. À cet égard, le réseau des universités publiques des régions (UPR), qui regroupe dix établissements, a adressé une excellente lettre officielle à l'agence. L'une des réponses les plus stratégiques se trouve dans l'article de Vignon Déméro : Déméro, V. (2026). Gouvernance universitaire et assurance qualité dans l'enseignement supérieur : enjeux, comparaisons internationales et perspectives pour Haïti. InfosNation - Espace Sciences et Société, 21 février 2026. Dans cet ouvrage, l'auteur analyse les défis de la gouvernance et de l'assurance qualité, offrant des perspectives essentielles pour le développement de l'espace universitaire haïtien.

ESS-InfosNation : Entre scepticisme et espoir : quel bilan tirez-vous des premières réactions du milieu académique ?

Professeur Abraham : La réaction a été mitigée, ce qui est naturel pour toute réforme structurelle. Certaines institutions et certains universitaires ont exprimé des inquiétudes, notamment en ce qui concerne la gouvernance et les mécanismes de mise en œuvre. D'autres

ont salué cette initiative, reconnaissant la nécessité de normes plus claires, de processus d'accréditation améliorés et d'une coordination nationale plus forte. Il est important de noter que la nécessité de moderniser le système est largement reconnue. De nombreux responsables universitaires comprennent que la compétitivité internationale, la visibilité de la recherche et la reconnaissance des diplômes dépendent de cadres d'assurance qualité crédibles. Notre priorité doit donc être de maintenir des canaux de communication ouverts et d'encourager une réforme participative. Il faut du temps pour instaurer la confiance, mais nous constatons une participation croissante aux discussions techniques, ce qui est un signe encourageant.

ESS-InfosNation : Partenariat scientifique équitable, co-construction des connaissances... Qu'attendez-vous concrètement de la coopération internationale ?

Professeur Emmanuel : Il est essentiel d'aborder cette question du point de vue théorique d'un partenariat scientifique équitable. Comme l'affirment Emmanuel et Emmanuel (2025) : « Les universités sont universellement reconnues comme des moteurs de la croissance économique et de la mobilité sociale. Cependant, cette mission est souvent compromise par des modèles de collaboration obsolètes entre les grandes institutions du Nord et les universités du Sud. Pendant trop longtemps, le modèle dominant a fonctionné davantage comme une forme d'extraction de la recherche, où le Nord dicte principalement l'agenda et s'approprie la propriété intellectuelle, traitant les institutions du Sud principalement comme des sites de collecte de données. Cette pratique est en contradiction directe avec la capacité d'innovation sur laquelle les universités doivent désormais s'appuyer pour prospérer. Nous devons nous poser la question suivante : comment le monde universitaire mondial peut-il véritablement tirer parti des nouvelles idées si la structure de la coopération scientifique entre les pays du Nord et ceux du Sud marginalise la production de connaissances dans les régions confrontées aux défis sociétaux et environnementaux les plus complexes ?

Une véritable innovation nécessite un changement fondamental vers la co-création et la co-construction des connaissances. Des partenariats équitables devraient inclure : la définition mutuelle des priorités, l'allocation partagée des financements tenant compte des coûts locaux et la propriété intellectuelle conjointe des résultats de la recherche. En outre, les restrictions mondiales en matière de visas et d'immigration, un défi souligné dans un éditorial de Nature, doivent être assouplies afin de garantir la libre circulation des chercheurs, et pas seulement des étudiants. Le partenariat implique une collaboration entre plusieurs parties prenantes qui cherchent à mettre en œuvre un projet ou un événement commun, tout en conservant leur autonomie et leur identité. L'inclusion du concept d'autonomie dans cette définition souligne déjà le lien entre partenariat et équité. En effet, l'adjectif « équitable » fait référence à ce qui respecte les droits de chaque partie, selon les principes de justice. Par conséquent, le terme « partenariat scientifique équitable » renvoie aux concepts de consultation et d'intersectorialité. Ces termes décrivent la profondeur des relations et qualifient la nature de la relation entre les parties prenantes impliquées. Dans le cas d'un partenariat scientifique équitable, cela doit se traduire par une volonté commune de produire des connaissances et des techniques au service du développement et du bien-être collectif, en particulier en matière de développement durable. Le Nord comme le Sud sont actuellement confrontés à des défis socio-environnementaux majeurs et à la nécessité d'atteindre ensemble les objectifs de développement durable (ODD). De plus, le partenariat est lui-même l'un des ODD : l'objectif 17 vise à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte, ce qui implique également des partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile.

ESS-InfosNation : La coopération internationale semble centrale dans votre stratégie. Quelles actions concrètes prévoyez-vous ?

Professeur Abraham : Oui, la collaboration internationale est un pilier central de notre stratégie. Le système d'enseignement supérieur haïtien ne peut pas évoluer de manière isolée. Le renforcement des partenariats nous aidera à établir des normes de référence, à développer des initiatives de recherche conjointes et à accroître la mobilité universitaire. Concrètement, cela pourrait inclure :

- Élaborer des accords bilatéraux et multilatéraux avec des universités étrangères et des organismes d'assurance qualité.
- Encourager les programmes de recherche communs et les initiatives de doctorat co-supervisées.
- Le soutien aux programmes d'échange de professeurs et d'étudiants.
- L'alignement des processus d'accréditation sur des cadres reconnus au niveau international.

S'engager dans des réseaux universitaires régionaux et mondiaux. La coopération internationale ne sera pas symbolique ; elle sera technique, structurée et mutuellement bénéfique. Notre ambition est de positionner Haïti comme un partenaire universitaire crédible et fiable, capable de contribuer au savoir mondial tout en renforçant ses propres priorités nationales.

Propos recueillis le 25 février 2026 par le Comité éditorial de l'Espace Sciences et Société.

Citation :

ESS-InfosNation (2026). Entretiens Scientifiques | ANESRS : refonder l'enseignement supérieur haïtien pour restaurer la crédibilité académique. InfosNation-Espace Sciences et Société le 2 mars 2026. <https://infosnation.com/entretiens-scientifiques-anesrs-refonder-lenseignement-superieur-haitien-pour-restaurer-la-credibilite-academique/>